

VEUILLEZ PRENDRE NOTE

Si vous expérimentez une panne d'électricité prolongée, veuillez lire et suivre les conseils d'Hydro-Québec énumérés ci-joint; Pour toutes autres informations ou requêtes, vous pouvez communiquer avec la municipalité de Clarendon au 819-647-3862. En dehors des heures d'ouvertures, toutes demandes urgentes concernant les conditions routières devront être signalé au contremaître au 819-664-5865 ou à son assistant au 819-773-2669;

Pendant une panne

[Suivez les interruptions de service sur le Web à partir de votre appareil mobile](#) ou allumez votre radio à piles si la panne semble majeure. C'est pour cette raison qu'il est important d'avoir une radio à piles dans la trousse d'urgence !

Restez prudent

- Afin que nous puissions agir dans les meilleurs délais, signalez la panne dès qu'elle survient : **1 800 790-2424**.
- Si la panne a déjà été signalée, notre système vous le précisera et vous fournira l'information dont nous disposons.

Aidez-nous à déterminer l'ampleur de la panne

Déterminez si la panne de courant est limitée à votre domicile ou à votre commerce en vérifiant si vos voisins ont toujours de l'électricité. Vérifiez aussi l'état du tableau de distribution (tableau des disjoncteurs ou des fusibles).

[Déterminer l'ampleur de la panne](#)

Débranchez vos appareils

Débranchez tous les appareils tels que les ordinateurs, téléviseurs, lecteurs DVD et chargeurs d'appareil mobile ou tout appareil susceptible de produire de la chaleur afin d'éviter les risques de court-circuit ou de dommages lorsque le service est rétabli.

Organisez-vous en toute sécurité

Si vous envisagez d'utiliser des appareils de chauffage ou d'éclairage d'appoint à combustible, des génératrices ou des poêles portatifs conçus pour l'extérieur, sachez que **ceux-ci présentent un risque d'asphyxie et d'intoxication, car ils dégagent du monoxyde de carbone qui ne sera pas évacué par une cheminée. Nous recommandons de ne pas les utiliser à l'intérieur.**

Prudence avec les génératrices !

Selon le chapitre V – Électricité du *Code de construction du Québec*, il faut faire installer les génératrices par un maître électricien ([Répertoire des membres de la CMEQ](#)) pour éviter tout risque d'électrocution ou de court-circuit pouvant provoquer un incendie.

Si vous devez quitter votre domicile

En tout temps

- Coupez l'eau en fermant le robinet d'alimentation principal.
- Débranchez les appareils qui étaient en marche, en particulier les appareils électroniques, à l'exception du réfrigérateur et du congélateur.
- Assurez-vous que vos foyers, poêles et cuisinières sont éteints.

En hiver

- Mettez hors tension le disjoncteur du chauffe-eau.
- Ouvrez tous les robinets d'eau froide et chaude pour vider les tuyaux, y compris ceux du lave-vaisselle et de la laveuse.
- Versez un produit antigel dans :
 - la cuvette et le réservoir des toilettes ;
 - les conduits d'évacuation du lave-vaisselle et de la laveuse ;
 - le tuyau d'évacuation de la baignoire et de la douche ;

- le siphon (partie en « S ») des lavabos et des éviers.
 - Ne laissez pas sur place de contenants pouvant éclater si leur contenu gèle.
 - Si vous vous chauffez au mazout, assurez-vous que le combustible ne s'accumule pas dans la chaudière.
 - Si vous vous chauffez à l'eau chaude, purgez tous les radiateurs.
- [Pour plus d'information, consultez le site internet du Ministère de la sécurité publique](#) 